

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020**

DELIBERATION N°2020-64

OBJET : Exécution budgétaire en début d'exercice 2021 : habilitation de la Présidente

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES

Administrateurs titulaires présents

Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. GUERRA, M. FONTES, Mme COUTTENIER, M. SALAT, Mme NAYA, M. SAVELLI, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, M. CADAS, Mme GONZALEZ, M. DURAND, Mme ARTIGUES.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Mme TRILLES représentée par M. PICARD.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Mme JARNOLE représentée par M. FONTES.

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES

Administrateurs titulaires présents

M. SAVIGNY, M. CALAS.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53

Représentants des communes adhérentes

Administrateurs titulaires présents

M. PARRE.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Mme RIEU représentée par M. GUILLEMET.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

Administrateurs titulaires présents

M. ARSEGUEL, Mme DOSTE.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne

Administrateurs titulaires présents

Mmes FLOUREUSSES, VOLTO.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant.

Contenu délibération :

Madame la Présidente informe les membres de l'assemblée que le calendrier budgétaire prévisionnel du CDG31, pour l'année 2021, est le suivant :

Intervention du Conseil d'Administration	Budget principal	Budget annexe de la coordination des CDG d'Occitanie
Approbation du Compte Administratif 2020	Janvier 2021	Janvier 2021
Organisation du Débat d'Orientation Budgétaire	Février 2021	Février 2021
Approbation du budget primitif	Mars 2021 et avant le 31 mars dernier délai	Mars 2021 et avant le 31 mars dernier délai

Au 1^{er} janvier 2021, les budgets primitifs 2021 ne seront donc pas adoptés par le Conseil d'Administration.

Madame la Présidente indique qu'à la suite d'une concertation avec la Paerie Départementale, il convient de permettre la continuité du fonctionnement de l'établissement dans le cadre de l'exécution budgétaire et comptable en application de la nomenclature M832 et par référence à l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle propose que l'assemblée l'autorise entre le 1^{er} janvier et la date du vote des budgets primitifs 2021, à procéder aux opérations suivantes :

1 – DEPENSES :

- les dépenses nécessaires relevant de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites aux budgets principal et annexe de l'année 2020 ;
- les dépenses d'Investissement afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette par emprunts arrivant à échéance avant le vote du budget principal primitif, dans le respect des contrats signés ;
- les dépenses nécessaires relevant de la section d'Investissement du budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

Concernant ce dernier point, la Présidente précise que le montant des dépenses inscrites en Investissement au budget principal primitif 2020 était égal à 1 870 508€. Le quart de cette somme est égal à 467 627€ répartis sur les imputations suivantes :

Chapitre-Article	Libellé de l'article	Montant limité au quart de la prévision 2020
<i>Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</i>		
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	207 556,50€
Total chapitre 20		207 556,50€
<i>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</i>		
2154	Matériel médical	9 140,00€
2182	Matériel de transport	40 000,00€
2183	Matériel de bureau et informatique	51 000,00€
2184	Mobilier	41 812,50€
2188	Autres	66 992,50€
Total chapitre 21		208 945,00€
<i>Chapitre 22 – Immobilisation reçues en affectation</i>		
2313-23	Constructions	51 125,50€
Total chapitre 23		51 125,50€
Total général		467 627,00€

2 – RECETTES :

→ mettre en recouvrement les recettes des budgets principal et annexe de la coordination régionale.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide :

- d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater entre le 1^{er} janvier et la date du vote des budgets primitifs 2021 du budget principal et du budget annexe de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie :
 - les dépenses nécessaires relevant de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites aux budgets principal et annexe de l'année 2020 ;
 - les dépenses d'Investissement afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette par emprunts arrivant à échéance avant le vote du budget principal primitif, dans le respect des contrats signés ;
 - les dépenses nécessaires relevant de la section d'Investissement du budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.
- d'autoriser la Présidente à mettre en recouvrement entre le 1^{er} janvier et la date du vote des budgets primitifs 2021 du budget principal et du budget annexe de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie, les recettes des budgets principal et annexe de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

Fait à Labège,
Le 16 décembre 2020

La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ